L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 OCTOBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
DUVERGER. S. MAGNY.
N° 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 20 OCTOBRE

POUR LE CONGRES.

DEUXIEME DISTRICT:
T. G. HUNT.

TROISIEME DISTRICT:
PRESTON POND Jr.

QUATRIEME DISTRICT
JOHN BLAIR SMITH.

TRESORIER D'ETAT:
J. N. HAWTHORN,
De la Nlle Orleans.

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS:
JOHN E. KING,
De St Landry.

SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES:
A. H. LAMON,
D'Ouest Baton Rouge.

LEGISLATURE D'ETAT.

SENATEURS:
JULES LAVERGNE,
M. C. EDWARDS.

REPRESENTANTS.

1er District.
H M Summers, W S Campbell.

2e District:
Dr I. Saunders, James Drummond, Robt M Kearney.

3e District
H J Ranney, Jas H Wingfield, Gerard Stith, M A Foote, H Wheat, N K Bailey.

4e District.
C M Emerson, P A Lalande, O Leblanc.

5e District.
Alphonse David, J B Dionis, F Buisson.

6e District.
Numa Dufour. ....

7me District.
Eugène Staës, Oscar Donnet.

8me District.
James Brooks, P L Mailloux.

9me District.
John Laidlaw.

10me District—Lafayette.
Rufus Waples, S W Thompson.

SHERIF:
JAMES P. FRERET.

CORONER:
JOHN YOUENES.

GREFFIERS DE COUR:
1re Cour—Alfred Rousseau.
2me " Thos C Poole.
3me " C A Labuzan.
4me " J. A. Mephina.
5me " Saml G. Risk.

ASSESSEURS:
John Wolfe, C M Fagot.
J. L. Chevalier, I N. Philips.

COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT:
1er District—Theo Abbew.
2me " Lafayette Guyol.
3me " T. A. Moulet.
4me " Samuel Gilpin.

JUGES DE PAIX:
Premiere Justice de Paix—L. U. Gaiennié.
Constable—J. Hoppie.
Deuxieme Justice de Paix—C. V. Jonte.
Constable—W. C. Quirck.
Troisieme Justice de Paix—Wm H. Hagan.
Constable—Jules Delarue.
Quatrieme Justice de Paix—E. A. Michel.
Constable—Jo. McClelland.
Cinquieme Justice de Paix—F. C. Laville.
Constable—M. Marmandez.

Association centrale whig du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans.

Whigs! Ralliez-vous! Ralliez-vous! [illegible] MM C. Roselius, C. Dufour, Charles Dreux, et Edouard Bermudez. [illegible]
T. W. COLLENS, Président.
[illegible] Secrétaires.
Les journaux whigs sont priés de reproduire.

M. CHARLES GAYARRÉ.

La retraite inattendue de M. Mackey nous laisse sans candidat whig dans le premier district congressionnel, et il est malheureusement trop tard pour en nommer un autre. Qu'allons-nous faire? Voilà la question, et il importe de la résoudre immédiatement.

Nous ne sommes pas en politique partisans de l'abstention. Or, dans le cas actuel, les whigs sont placés entre l'élu officiel d'une Convention locofoco et un candidat indépendant, [illegible] un homme qui malgré son honorabilité est [illegible] à la guerre aux coteries, entre M. Dunbar et M. Gayarré.

[illegible] avait dans la lice que M. Dunbar, les whigs [illegible] mais à côté de M. Dunbar se pose aux démocrates du premier district [illegible] se trouve au [illegible] dernière. Si les whigs [illegible] M. Dunbar sera indubitablement [illegible] aurons au Congrès une créature de [illegible] clique dont le despotisme est [illegible]. S'ils votent, ce ne peut être que pour M. Gayarré, candidat indépendant.

Mais M. Gayarré, malgré sa candidature indépendante, est démocrate. C'est vrai, et s'il y avait un candidat whig, nous tâcherions de le faire triompher de M. Gayarré et de M. Dunbar. Malheureusement il n'y en a pas, et à moins de nous abstenir complètement, nous devons opter entre les deux candidats qui se présentent dans la lice.

Pour des whigs le choix ne peut être ni long ni douteux. Le candidat indépendant doit obtenir leurs suffrages, parce que son élection sera pour le parti locofoco un échec qui pourra [illegible] paver le chemin aux whigs. Elire M. Gayarré, c'est donner un camouflet à l'orgueilleuse clique dont M. Slidell est le chef, et humilier le conciliabule qui dirige souverainement le parti locofoco. Donnons le camouflet, humilions le conciliabule.

M. Gayarré est démocrate! Eh! qu'importe, puisque nous n'avons pas de candidat whig et qu'il est trop tard pour remplacer M. Mackey. Entre deux maux choisissons le moindre; entre la créature d'une faction et un candidat indépendant, prononçons-nous pour le candidat indépendant. Entre M. Dunbar et M. Gayarré, faisons pencher la balance électorale en faveur de ce dernier.

Les whigs comprendront facilement notre pensée, et les démocrates aussi. Nous sommes [illegible] sur table et nous désirons que tout le monde, amis et adversaires, candidat de la clique et candidat indépendant, sache pourquoi nous engageons les whigs à soutenir M. Gayarré. Si nous pouvons rendre impossible l'élection des deux candidats qui se disputent en ce moment l'honneur de représenter le premier district au Congrès, nous le ferons avec bonheur, car nous tenons avant tout à nos principes; mais ne pouvant empêcher l'un ou l'autre d'être élu, et puisque nous n'avons pas de candidat à leur opposer, [illegible].

Or, puisque nous ne saurions prévenir l'élection d'un démocrate, empêchons au moins le triomphe de la clique. Ce serait vraiment trop d'un locofoco au Congrès et de la victoire de la camarilla dans le premier district Qu'un démocrate aille au Congrès, puisque nous ne pouvons nous y opposer, mais que ce soit au moins celui dont l'élection délivrera de toute les petits despotes qui [illegible] arrivés à considérer les places et les bons [illegible] comme leur apanage.

[illegible] d'autres considérations qui nous portent à nous prononcer en faveur de M. Gayarré. [illegible] rompu avec les meneurs locofocos, s'il [illegible] au Congrès, il y entrera libre de toute [illegible] engagement vis-à-vis de son parti. Il [illegible] donc repousser les doctrines démocratiques qu'il croira dangereuses, et dans toutes les importantes questions consulter sa conscience et sa raison plutôt que le rigide programme de locofocoïsme. Il pourra sans scrupule voter contre l'abolition des droits qui protègent les sucres de la Louisiane, abolition qui entre dans les plans du parti démocratique. Nommé par les whigs [illegible] par les démocrates, il se considérera libre vis-à-vis des uns autant que vis-à-vis des autres. Il ne sera pas l'esclave d'une faction: il sera son propre arbitre et l'exercera comme bon lui semblera.

[illegible] les whigs du premier district partagent nos [illegible] l'élection de M. Gayarré sera certaine, et la clique aura au moins fait subir un échec à l'oli[garchie qui] dont les efforts ne tendent qu'à enchaîner la liberté des citoyens.

CONCERT DE CHARITÉ.—C'est ce soir, qu'on [illegible] oublie pas, que doit avoir lieu sur la Place Lafayette le grand concert instrumental au profit des orphelins du 3me district. Les citoyens se feront un devoir de répondre à l'appel de la société philharmonique et de concourir à une bonne œuvre.

ELECTIONS MUNICIPALES DE BALTIMORE.—Les élections municipales de Baltimore viennent d'avoir lieu. Onze wards sur vingt ont été aux démocrates; les whigs ont triomphé dans les neuf autres.

HENRY CLAY.—Il est question d'ériger en Kentucky un magnifique monument à la mémoire de Henry Clay. Des listes de souscription circulent aujourd'hui les Etats de l'Ouest.

GUANO DU PÉROU.—La barque *Salem*, capitaine Millet, venant de Callao, est arrivée hier dans notre port avec un chargement de guano consigné à MM. Castillo & Harispe. C'est le premier chargement de cet excellent engrais qui arrive à la Nouvelle-Orléans. Nous en recommandons l'emploi aux habitans: avec un peu de guano les terres les plus pauvres acquièrent une étonnante fertilité et donnent de magnifiques produits. Nous croyons devoir ici mettre les habitans en garde contre la fraude; il se débite sur le marché un engrais qui a les apparences du guano et qui n'en renferme qu'une petite quantité. L'article que reçoit MM. Castillo & Harispe est pur de toute espèce de mélange.

LA PRESSE EN CALIFORNIE.—Il se publie actuellement en Californie trente-huit journaux dont douze paraissent tous les jours, et les autres une fois par semaine. Vingt de ces journaux se publient à San Francisco, quatre à Sacramento, deux à Marysville, deux à Stockton et deux à Placerville.

LE PALAIS DE CRISTAL.—Les journaux de New York annoncent que le Palais de Cristal sera fermé au mois de décembre. Les actions qui, avant l'ouverture de l'Exposition, se vendaient jusqu'à $179 sont tombées à $50 ou $55 au-dessous de pair!

MOBILE.—Il y a eu à Mobile dans les 24 heures terminées le 16 de ce mois, 5 décès dont 4 causés par la fièvre jaune. Le lendemain, 17, le nombre des décès a été de 9 dont 7 déterminés par l'épidémie.

ETAT SANITAIRE DE CLINTON.—Du 24 novembre au 12 octobre il y a eu à Clinton, dans la paroisse d'Est Feliciana, 29 décès causés par la fièvre jaune. Aux dernières dates on comptait encore 45 malades en traitement.

PHILADELPHIE.—L'honorable Charles Gilpin, whig, a été réélu maire de Philadelphie à 3,106 voix de majorité.

Le steamer *America* est parti le 12 de ce mois pour Liverpool avec un grand nombre de passagers et environ $500,000 en espèces.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons parlé hier de l'arrestation de M. Charles G[illegible], prévenu de recel. Comme un de nos citoyens les plus respectables porte ce nom nous croyons devoir dire qu'il ne s'agit pas de M. G[illegible], pharmacien, demeurant au coin des rues Dumaine et Royale.

LE MEURTRE SUR LE MARCHÉ.—Antonio Aguilard, que la police avait arrêté le 23 du mois dernier, sous l'accusation d'avoir assassiné José Ortis, a comparu hier devant le recorder Ramos. Le cour après avoir entendu les témoignages et consulté l'avocat de district, a ordonné que ce prisonnier fût mis en liberté. Nous publions les détails de la rixe, tels que nous les avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs. Aguilard avait transporté, pendant la nuit, sur le marché aux légumes du deuxième district, plusieurs paniers de crevettes et de poissons qu'il avait l'intention de vendre le lendemain. Il se trouvait à l'endroit où était déposées sa marchandise, lorsque Ortis l'aborda et lui demanda le prix de ses crevettes; Aguilard répondit qu'il pensait que chaque panier lui rapporterait deux piastres. Ortis, après s'être moqué de lui, l'injuria et finit par le frapper. Un combat s'engagea, Ortis, qui tenait un couteau à la main, entoura d'un bras le cou d'Aguilard et de l'autre lui porta quatre coups de couteau entre les épaules. Le prisonnier parvint à se dégager de l'étreinte et se mit à fuir; mais lorsqu'il s'aperçut que son ennemi le poursuivait, il se retourna vers lui et l'[illegible]. Au moment où Ortis l'atteignit, Aguilard lui plongea l'arme dans le ventre. Ortis expira sur le coup.

Le recorder et l'avocat de district considérant que le prisonnier avait tué Ortis en se défendant, ont donc ordonné de le mettre en liberté.

VOL.—James Ryan et Victor de Pratt, qui ont fait autrefois partie de la police du deuxième district, [illegible] ont été arrêtés sous l'accusation de vol [illegible].

UN CONDUCTEUR DE DRAY.—John Cook, conducteur de dray, [illegible] sur le trottoir de la rue Bienville. [illegible] Le recorder a ordonné que John Cook fût traduit [illegible].

VOIES DE FAIT.—Pat. Barns comparaîtra le 1er novembre devant le recorder, Winter sous l'accusation d'avoir frappé Daniel McAvoy et l'avoir blessé à la figure. [illegible]

UN ENFANT TUÉ.—Mardi soir, un petit garçon a été écrasé par une charrette dans la Douzième rue, Quatrième District. [illegible] Le conducteur, Auguste Maldeumeuil, a été arrêté et restera en prison jusqu'à ce que le recorder Vaught soit prêt à lui faire subir un interrogatoire.

POUR DEUX CHAPEAUX.—J. R. Ricks dont le chapeau a été trouvé, [illegible] M. Hoyt, au coin des rues St-Charles et Commune [illegible].

TENTATIVE DE MEURTRE.—Un individu nommé Myers attaqua, dans la nuit de mardi, Frederick Ansen et lui porta un coup de poignard [illegible].

ABUS DE CONFIANCE.—Margaret Holmes a déclaré hier au recorder [illegible] 22 du courant.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

Nous puisons les faits suivans dans l'*Avant-Coureur* de St Charles:

ROULAISON.—La roulaison est commencée depuis plusieurs jours, sur l'habitation de feu Thomas May. Jusqu'ici, les cannes ont donné exceptionnellement peu de jus; la plupart des cannes sont remplis de vers, et les cannes aussi sont nulles en ce [illegible]. Nous devons ajouter qu'il n'y a heureusement que quelques arpents qui se trouvent dans ce mauvais état; mais nous avons pu nous remarquer avec une certaine appréhension pour l'industrie sucrière, que sur beaucoup d'habitations, il y avait un grand nombre de cannes véreuses, et il est à craindre que plus tard ces vers ne deviennent une véritable calamité pour nos planteurs, en faisant autant de mal sur les cannes que les chenilles sur le coton. En général, néanmoins, les plantations offrent l'aspect le plus florissant cette année, et tout porte à croire que la récolte sera très satisfaisante.

RIZ.—Les planteurs qui cultivent le riz ont une superbe récolte cette année.

DR CROSS.—Plusieurs de nos habitans les plus respectables ont écrit à M. le Dr Cross, afin de le décider à revenir parmi nous, jusqu'à la fin de l'épidémie, soit au nom de l'Association Howard, soit à leurs propres frais. Cette démarche de la part de nos concitoyens prouve combien grande est la confiance que le docteur Cross a su inspirer parmi nous. Nous espérons qu'il fera une réponse favorable à leur chaleureux appel.

DR BALDWIN.—Le docteur Baldwin, de l'*Association Howard*, est depuis plusieurs jours parmi nous; il soigne avec beaucoup de dévouement les malades de la rive gauche, là où l'épidémie sévit avec le plus d'intensité.

DR E B MARMILLON.—Un de nos concitoyens, jeune docteur, plein de cœur et de talent, le docteur E. B. Marmillon, est venu de la Nouvelle-Orléans prodiguer généreusement les secours de son art aux malades de notre paroisse.

DR ESCOUBAS.—Le docteur Escoubas remplace maintenant le docteur Dufay, comme médecin de l'Association Howard; il est surchargé de travaux et de fatigues.

—Les habitans de St-Jean Baptiste ont vivement regretté la perte du docteur Fay venu expressément dans la paroisse pour soigner les malades atteints de la fièvre jaune et qui a succombé lui-même à la terrible maladie. M. Joseph Bossier a prononcé sur la tombe du défunt un touchant discours. Le passage suivant fera connaître le dévouement de Dr Fay:

«Après plusieurs années de labeurs et de veilles, il fut reçu médecin par la Faculté de médecine de Paris, qui reconnut en lui un de ses plus dignes élèves. A peine eût-il reçu son diplôme comme médecin, qu'il se fit remarquer par son grand dévouement à secourir les malades indigents [illegible]. Aussitôt qu'il entendit parler de l'épidémie qui ravageait la Louisiane et de ses nombreuses victimes dont la plupart périssaient faute de soins nécessaires, il conçut le noble dessein de traverser l'Océan et de venir nous offrir les services de son art. Il crut entendre la voix de Dieu qui l'appelait à cette œuvre charitable, et le danger éminent qu'il avait à rencontrer ne lui parut pas un obstacle. N'écoutant plus que la générosité de son cœur, il quitta sa famille le 15 d'août et la France le 30 du même mois. Arrivé à New-York le 20 septembre, il rencontra le Dr Labattut à qui il communiqua son noble mais téméraire dessein; le Dr Louisianais qui prévoyait le danger qu'allait courir son jeune confrère, voulut l'en détourner, bien qu'il admirât son admirable générosité; il lui représenta vainement qu'il rencontrerait une mort presque certaine s'il arrivait à la Louisiane pendant l'épidémie. Le Dr Dufay était accoutumé à braver le danger, à mépriser la mort; d'ailleurs sa mission était trop belle pour qu'il la laissât inachevée, et il s'embarqua aussitôt pour la Nouvelle-Orléans. Comme à son arrivée dans cette ville, l'épidémie avait beaucoup diminué il s'adressa à l'Association charitable de Howard qui demandait des médecins pour envoyer dans les campagnes. Suivant son désir, il fut envoyé à la paroisse St Charles qui, alors était le point de la Louisiane que l'on croyait le plus en proie au terrible fléau. Mais en arrivant dans cette paroisse, il trouva un grand nombre de confrères qui y rendaient sa présence inutile; il se transporta aussitôt à la paroisse St Jean Baptiste qui était dépourvue de médecins et qu'il trouva plongée dans la plus grande consternation.

«Dès son arrivée, il se fit un devoir de visiter tous les malades qui pouvaient avoir besoin de ses secours; il ne cessa dans la suite de leur prodiguer les soins les plus assidus, et durant les quelques jours qu'il demeura parmi nous, [illegible]

dit avec une résignation, une fermeté digne du vrai chrétien [illegible] son Dieu. Il fit appeler son ministre, et après avoir reçu religieusement les derniers sacremens de l'Eglise, il rendit son âme à Dieu ce matin, à deux heures et demie. Il meurt, nous pouvons bien le dire, comme un chrétien devrait mourir, victime de son dévouement, victime de ses vertus.»

Les habitants de St Jean-Baptiste vont élever à leurs frais un monument à la mémoire du docteur Fay.

—Nous lisons dans le *Meschacébé* de Saint-Jean-Baptiste:

L'épidémie continue ses ravages; la partie supérieure de notre paroisse, (rive gauche) est l'endroit où toujours la mort fait journellement un plus grand nombre, tandis qu'au contraire, la partie supérieure (rive droite), est celle où la maladie se montre la plus bénigne. Il y a eu [illegible]. Le nombre total des mortalités dans notre paroisse, depuis l'apparition du fléau, dépasse maintenant le chiffre énorme de 250.

L'ABBÉ LEGENDRE.—M. l'abbé Legendre, vicaire de notre paroisse, est tombé malade avec tous les symptômes de l'épidémie régnante.—Nous espérons que ce jeune et digne prêtre, qui a déployé un courage admirable et un dévouement infatigable depuis qu'il est parmi nous, échappera au sort funeste du Dr Dufay. Dieu veillera sur son ministre.

ORPHELINS.—L'effroyable épidémie qui nous décime si cruellement, a porté non seulement la mort, [illegible] la misère dans beaucoup de familles. Nous avons, en ce moment dans notre paroisse, un nombre considérable de pauvres petits orphelins qui, privés tout à coup de leurs parents, sont forcés de vivre de la charité de leurs voisins, qui, ne sont pas toujours à même de pourvoir aux besoins, même les plus pressants, de ces malheureux enfants. Ainsi, jeudi dernier, on a enterré un pauvre habitant qui lui-même, avait perdu sa femme et laissait 5 enfants. Or, disons-le, la panique est encore telle, que beaucoup de personnes ont peur de recueillir chez elles un pauvre petit orphelin, dans la crainte qu'il n'apporte avec lui le germe de l'affreuse épidémie. Devons-nous, pourtant, laisser mourir ces petits malheureux?

Le *Meschacébé* propose ensuite aux habitants de la paroisse de se réunir à la Maison de Cour pour former une société de bienfaisance et nommer un comité qui sera chargé de recueillir des souscriptions au profit des orphelins indigens.

—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* du 15 octobre:

Nous retournons à la vie, nos rues commencent à reprendre l'animation, qui indique le retour des affaires et qui fait espérer que les jours de deuil ne seront pas éternels. A chaque instant nous serrons la main de vieux amis que nous avons quelquefois peine à reconnaître, tant les fatigues du bivouac et les rudes exercices de la chasse, de la pêche, &c, ont bruni leur teint.

—Mercredi dernier, 12 courant, à 10 heures du matin, le juge Guy A. Bell, assisté de son collègue, Ulysse Gaberel et de dix jurés francs tenanciers, ont procédé au jugement du nègre JACK, accusé de meurtre commis sur la personne de son maître, M. Olivier Lafleur, habitant respectable de la Grande Prairie, le 5 septembre dernier.

Deux témoins ont déclaré que dans la matinée de ce jour, ils se trouvaient sur l'habitation du sieur O. Lafleur, lorsqu'ils entendirent un coup de feu; peu de temps après ils virent M. Lafleur se sauvant tout ensanglanté dans sa maison et le nègre Jack le poursuivant armé d'un fusil. M. Lafleur ayant fermé les portes de sa maison où il s'était réfugié, Jack réussit à se procurer une hache et enfonça la porte. Son maître s'étant échappé par un autre côté, il le poursuivit, le rejoignit, lui écrasa la tête à coups de crosse et de canon de fusil qu'il portait. Un [illegible] près d'un témoin, jeune homme faible et malade qui lui demanda s'il avait réellement tué son maître: oui, dit-il, il est mort et bien mort. Il tenait encore à la main le canon de son fusil couvert de sang et de débris de cervelle.

Ce sont les [illegible] qu'arriva le neveu de la victime qui le poursuivit et lui logea une balle dans l'épaule. Sur la prière de Mme Mme Lafleur qui désirait qu'on l'achevât, il lui tira un second coup de fusil, mais seulement chargé à plomb, qui ne lui fit qu'une blessure assez grave.

M. Hardy, notre district attorney, en quelques mots bien sentis, a requis contre lui la peine capitale.

Le jury a rendu quelques secondes après un verdict de culpabilité.

Le juge G. H. Bell a alors prononcé la sentence. Jack sera pendu aujourd'hui (15 octobre) entre midi et 2 heures de l'après-midi.

M. Olivier Lafleur était un homme réputé pour la bonté de son caractère et pour la manière juste dont il traitait ses esclaves.

Jack était un nègre élevé dans la maison et le favori de son maître.

—M. Thomas M. Anderson a été choisi, par les whigs, candidat pour représenter au Sénat les paroisses St Landry et Calcasieu. Les candidats whigs pour représenter la paroisse St Landry et Calcasieu sont Onezime A. Guidry, Aimé Dejean, Joseph D. Gardiner, et E. North Cullom.

—La *Minerve* de Thibodeaux annonce que la fièvre jaune ne règne plus dans cette ville comme épidémie. Il n'y a pas eu un seul décès dans le courant de toute la semaine dernière, et on ne compte que trois ou quatre malades.

—Un tiers des planteurs de Lafourche a commencé à rouler. Le rendement de la canne est très satisfaisant. Sur quelques habitations on obtient un boucaut et demi à l'arpent. C'est beau pour la saison.

JOHN MASON.—Le *Herald* de New York trace de l'honorable JOHN MASON, le nouveau ministre des Etats-Unis en France, le portrait suivant:

«M. Mason, croyons-nous, a été membre du Congrès, juge de la circonscription de Virginie, puis, pendant quelque temps, attorney-général sous le président Tyler, et vers la fin de la présidence de celui-ci, secrétaire de la marine, poste qu'il a encore occupé sous M. Polk. Dans toutes ces fonctions, M. Mason ne s'est pas trop distingué, il est vrai; cependant il s'est acquitté des affaires sans s'attirer de reproche, à raison surtout de sa modestie et de la vieille méthode de voyager en patache. Il n'a jamais été un homme prompt. L'intermédiaire des toujours suivi sa devise, excepté pour ce qui concerne les steamers transatlantiques, pour lesquels nous lui devons la plus grande obligation.

«M. Mason est un homme aimable, bien portant, approchant la quarantaine, philosophe jovial et bon compagnon. Par l'éducation, il appartient à la vieille école virginienne; il connaît les langues mortes, ignore les vivantes, sauf le français. De français, nous le craignons, il en sait autant que d'espagnol, et de l'un et de l'autre un peu moins que de l'ancien grec et du latin de Virgile.

«M. Mason croyons-nous encore, est un homme pesant,—ce qui est une grande recommandation à Paris!—on le dit aussi partisan modéré de la tempérance, sans être pourtant un avocat de la loi du Maine, par le seul motif que cette loi ne trouve pas dans le programme virginien de 98 et 99.

«En un mot, nous craignons fort que George Sanders ne proclame M. Mason au *Old Fogy* sorti, parfaitement au niveau d'un diner diplomatique, mais un peu trop lent pour suivre les besoins de la Jeune Amérique dans la rude besogne des négociations diplomatiques.»

MINISTRES AMÉRICAINS A PARIS.—Une correspondance particulière renferme les détails suivans sur quelques uns de nos ministres qui se trouvaient dernièrement à Paris:

«M. Soulé, représentant la République américaine près la cour de Madrid, est encore ici, à l'hôtel des Princes, mais il compte partir sous peu de jours. M. Belmont, chargé d'affaires à la cour de Hollande est aussi à Paris, et demeure à l'hôtel du Rhin; il doit prendre, lundi prochain, le chemin de la Belgique. M. Daniel, chargé d'affaires à Turin, a passé la semaine ici, mais il visait, ce matin même, de se diriger sur le Piémont. M. Jackson, le nouveau ministre à Vienne, est arrivé par le dernier steamer; il n'a fait que toucher ici, se rendant en toute hâte à son poste. M. Leo, consul à Bâle (Suisse) vient aussi de nous quitter. Mais Paris, avec sa température équinoxiale, n'a pas été favorable à la plupart de ces hauts fonctionnaires. M. Soulé a été malade pendant deux ou trois jours; M. Bedinger, chargé d'affaires à la cour de Danemark, s'est trouvé pendant deux semaines cloué sur son lit par une attaque de bile. M. de Leon, consul et chargé d'affaires à Alexandrie (Egypte) a aussi beaucoup souffert d'une inflammation d'entrailles; il est maintenant convalescent et espère pouvoir bientôt s'embarquer pour l'Afrique.»

FEUILLETON.

ALPHONSE RABBE.

(Extrait des *Mémoires* d'ALEXANDRE DUMAS.)

Alphonse Rabbe était né à Riez, dans les Basses-Alpes. Comme il arrive à tous les cœurs tendres et profonde, son pays était un de ces amours; à tout propos il en parlait, et, à l'en croire, ces ruines romaines valaient celles d'Arles ou de Nîmes.

Rabbe était un des hommes les plus extraordinaires de notre époque; s'il eût vécu, il en eût certes été un des plus remarquables. Hélas! aujourd'hui, qui se souvient de Rabbe, excepté Méry et moi?

En effet, ce pauvre Rabbe a donné aux autres tant de lambeaux de sa propre vie, qu'il n'a pas eu le temps, pendant les trente-neuf ans qu'il a vécu, de faire un de ces livres qui survivent à ceux qui les ont faits; lui dont la parole éloquente eût formé une bibliothèque, lui qui a [illegible] un monde littéraire et politique Thiers, Mignet, Armand Carrel, Méry et tant d'autres [illegible], a disparu de ce double monde sans y laisser d'autres traces que deux volumes de fragments publiés par souscription [illegible] comme une admirable préface de Victor Hugo.

[illegible]

échec révéla tout ce qu'il y avait de brillant avenir dans la vie de Rabbe, et la fortune voulut donner un tour de roue à son bénéfice. Hélas! la fortune fut amère; Rabbe avait Oreste pour patron.

Doué d'une de ces organisations qui se laissent entraîner à la furie du moment, Rabbe, en 1815, se mit en tête de devenir l'ennemi de Masséna. Pourquoi? personne ne l'a jamais bien su, pas même Rabbe. Il écrivit d'abord ses *Masséniennes*, espèce d'iambes écrits d'abord avec la pointe d'un fer rouge. Cette brochure le plaça dans le parti royaliste.

Réconcilié, quinze jours plus tard, avec le vainqueur de Zurich, une mission le fit partir pour l'Espagne.

De là datent tous les malheurs de pauvre Rabbe; c'est en Espagne qu'il fut atteint d'une maladie qui avait le déplorable défaut de ne pas être mortelle.

Quel était ce fléau, cette peste, cette contagion? lui-même le dit. Ecoutez Rabbe; on n'emprunte ces détails là qu'à celui qui a le droit de les donner.

«Hélas! ô ma mère, tu n'avais pas pu me rendre invulnérable en me trempant, au sortir de ton sein, dans les froides eaux du Styx.

«Egaré par une imagination brûlante et des sens impérieux, j'ai répandu mon encens et prodigué les trésors de l'âge sur les autels d'une criminelle volupté; le plaisir, ce destructeur des humains dont il ne devrait être que le père, a dévoré les prémisses de ma jeunesse. Quand je me regarde, je frémis! Est-ce bien moi? Quelle main a sillonné ma face de ces traces hideuses?....

«Qu'est devenu ce front où respirait la candeur de mon âme, lorsqu'elle était pure encore! Ces yeux qui effraient, ces yeux mêlés de sang, brillaient jadis ou les désirs d'un cœur qui n'avait que des espérances et pas un regret, ou les méditations voluptueusement sérieuses d'un esprit libre encore de honteuses chaînes.

«Le sourire de la bienveillance les animait toujours quand ils se portaient sur un de mes semblables; maintenant mes regards hasardés et tristement farouches disent à tous: «J'ai vécu, j'ai souffert; je vous connais, et je veux mourir!»

«Que sont devenus ces traits presque sévères qui dessinait la ligne la plus harmonieuse! Cet ensemble, cette physionomie de bonheur qui plaisait et me faisait trouver partout des cœurs faciles et bienveillants n'existent plus! tout a péri! tout s'est dégradé! Dieu et la nature se sont vengés!

«Quand j'éprouverai un affectueux sentiment, désormais l'expression de mes traits trahira mon âme; quand j'approcherai la beauté, l'innocence, elles fuiront!....

«Tourmens inexprimables! punition affreuse! «Désormais, je dois chercher toutes mes vertus dans le repentir qui me dévore; il faut que je m'épure par le feu inextinguible des incurables douleurs; que je remonte à la dignité de mon être par le profond et cuisant regret de l'avoir souillé.

«Quand viendra le moment où, pour mes souffrances, j'aurai mérité le repos, la jeunesse aura fui.... mais il est une autre vie, et, en passant le seuil de celle-là, je revêtirai la robe d'une jeunesse immortelle!»

Et remarquez qu'avant ce malheureux voyage d'Espagne, on ne désignait Alphonse Rabbe que sous le nom de l'*Antinoüs d'Aix*.

Une mélancolie incurable s'empara de lui à partir de ce moment. «Je me servis à moi-même le dessin si tristement en accordant sa tête, dont il n'avait gardé intacts que les beaux cheveux. «Maudit soit l'inventeur des miroirs!»

A trente ans, il avait déjà reculé deux fois contre deux tentatives de suicide. Ses mains faiblirent; le poignard s'émoussa sur son cœur.

Nous avons tous vu ce poignard, duquel Rabbe avait voué une espèce de culte, comme au dernier ami dont il attendît le service suprême. Ce poignard, il l'a immortalisé.

Lisez ceci, et dites-moi si jamais style plus ferme est sorti d'une plume humaine:

LE VIEUX POIGNARD.

«Sorti de tombeau d'un guerrier dont la destinée nous est inconnue, tu étais venu et sans valeur de ton espèce, suspendu aux murs de la chétive retraite d'un brocanteur de tableaux, lorsque ta forme et ton aspect vinrent frapper mes yeux.

Je pressentis la trempe redoutable de ta lame; je devinai la férocité de ta pointe à travers l'enveloppe de rouille épaisse qui te couvrait de partout. Je me hâtai de traiter pour t'avoir en ma puissance; le marchand vulgaire, qui ne voyait en toi qu'un vil morceau de fer, t'abandonna presque pour rien à mon inique empressement.

«Je t'emportai secrètement, pressé contre mon cœur, avec une émotion extraordinaire, mêlée de joie, de fureur et de confiance, ébranla tout mon être. J'éprouve, toutes les fois que je te saisis, le même frémissement.... Vieux poignard! nous ne nous quitterons plus!

«Je t'ai débarrassé de cette rouille ennemie qui n'a pu toutefois, pendant ce long intervalle, altérer ta forme. Te voilà poli au besoin [illegible] de la lumière; tu étincelles, sorti de cette obscurité profonde.

«Je ne t'ai point, pour réparer l'injustice des ans, imprudemment confié à un ouvrier mercenaire; moi-même, pendant deux jours, je t'ai, avec soin, travaillé et repoli, c'est moi qui t'ai soustrait au danger injurieux d'être, au premier moment, confondu avec d'ignobles ferrailles, ou dévoré par le ver qui ronge la tête; [illegible] obscure, te transformer en un ciseau pour ferrer la mule de quelque infâme jésuite.

«D'où vient que ton aspect précipite, malgré moi, le cours de mon sang? Ne pourrai-je parvenir à comprendre ton histoire? A quel vil je appartiens-tu? quel est le nom du guerrier que tu servis si fidèlement? Quel a été sur le soup terrible qui te fit légèrement fléchir?

«Je t'ai conservé cette marque de tes bons services. Pour effacer cette insensible courbure qui fait conduire ton arête, il eût fallu te soumettre à l'action du feu; mais qui sait si tu n'aurais pas perdu ta vertu? Et qui m'aurait répondu, alors, le secret de cette trempe si forte et obéissante à laquelle se résistait pas toujours la cuirasse, quand le coup était asséné par un bras vaillant!

«Est-ce dans le sang d'un taureau nouvellement égorgé que ta pointe fut éteinte au sortir du feu? Est-ce dans l'air froid d'une gorge étroite de montagnes? Est-ce dans le sue préparé de certaines herbes? Est-ce dans l'huile vierge selon la méthode en usage des nos meilleurs armuriers? Brunnstein lui-même, ne pourrait le savoir.

«Dis moi qui tu as consolé et qui tu as tué. As tu vengé le proscrit de meurtre de son père? As tu, pendant la nuit, brisé sur le granit de la colonne le poignard de ceux qui ont jugé?... «Je n'ai pas peur de ses [illegible] et justice: l'homme intrépide qui voulut s'emparer avec lui dans sa dernière demeure l'outil consacré dans le sang de quelque féodal oppresseur.

«Tu es tout de fer: ta forme est hardie, mais sans élégance apprêtée; tu ne fus point fabriqué pour orner frivolement la ceinture d'un petit maître banneret de la cour de François Ier ou de celle de Charles Quint; tu n'es pas sûrement pour avoir été si vulgaire: le filigrane qui couvrit ta poignée n'est que de cuivre rouge, rongé de cette écorce pendant par le dernier sommet du *Mont de la Victoire* dans les longues courses de mai.

«Que veut dire ce large sillon qui, de quart de ta longueur, suivant ta lame jusqu'à la poignée, est percé de vingt petites ouvertures pareilles à des meurtrières? Sans doute ces meurtrières furent pratiquées pour faire égoutter le sang qui s'élançait et coulait en bouillons le long de ta lame quand le coup est frappé.

«Oh! si je versais un sang vil, je voudrais qu'il s'épuisât pour ne pas souiller ma main.... Que si c'était le sang d'un puissant ennemi de la patrie, peu m'importerait d'en rester tout couvert; j'aurais d'avance réglé mes comptes avec ce pauvre monde, et, alors, tu ne défaillirais pas en bonne; tu me vaudrais le service que tu se rendu jadis à celui dont la tombe t'avait reçu avec ses ossemens.

«Dans l'orage des malheurs publics ou dans les crises d'une infortune personnelle, la tombe est souvent l'unique asile des cœurs généreux; celui-là, du moins, est inexpugnable et tranquille; où y brave les délateurs et les ministres de l'arbitraire, aussi vils que les délateurs!

«Ouvre-moi les portes de l'éternité, je t'en conjure! Lorsqu'il le faudra, nous partirons ensemble, mon vieux poignard, comme avec un nouvel ami. Ne manque pas, lorsque mon âme te demandera passage; prête à ma main cette mâle assurance de l'homme tout-puissant sur les ravis-moi aux outrages des persécuteurs et belliqueux et à la lente agonie de courroux.»

Nous l'avons dit, il caressait qu'ont été ce poignard par le bienheureux Rabbe, ce n'est point à lui que le *Mondit*, comme il s'appelait lui-même, dut la fin de ses tourmens.

Rabbe n'avait que trente ans; il eut la force de ce pas mourir encore.

Mais, désespéré, il traîna son existence posthume, et se précipita dans l'arène politique comme un gladiateur qui ne combat ou ne sait amuser admirer entre deux tigres.

1821 commençait; la mort du duc de Berry servait de prétexte à beaucoup de lois rétrogrades; Alphonse Rabbe trouva le moment opportun; il vint à Marseille et fonda le *Phocéen* dans un pays alors voisin de royalisme.

Voulez-vous savoir comment il parle aux hommes de pouvoir? Ecoutez-le.

«Les éléments qui se disputent les lambeaux de la liberté et le cadavre d'un malheureux prince... O liberté! marque de tes inspirations puissantes ces heures de la nuit que «Guillaume Tell et ses amis employèrent à frapper des coups répressions!»

Quand on appelle la liberté dans de pareils termes, c'est rarement la liberté qui vient. Un matin de Grappa à la porte de Rabbe; il fallut ouvrir; deux gendarmes l'arrêtèrent à la suivre, et le conduisirent en prison.

Rabbe arrêté, ce fut dans tout Marseille une effroyable explosion de royalisme contre lui.—Un écrivain qui avait fait deux volumes de fables se chargea de soutenir la cause des Bourbons dans un journal.

Rabbe lut l'article et répondit:

«Monsieur, dites-moi de vos apologues, vous vous êtes comparé vous-même à un mouton; eh bien! l'emmenez le mouton, broutez l'herbe tendre, et ne mordez pas!»

Le fabuliste rendit une visite de politesse à Rabbe; ils se donnèrent la main, et tout fut oublié.

Cependant, le jour de l'arrestation de son rédacteur en chef, le *Phocéen* avait été suspendu.

Mis en liberté, après avoir failli être assommé par ces terribles royalistes marseillais qui, pendant les premières années de la restauration, [illegible] Rabbe partit pour Paris, où les deux amis, Thiers et Mignet, avaient déjà commencé leur haute position dans les hôtels de Laffitte et de Talleyrand.

Rabbe fut accueilli aux vivage d'Apollon et de la fortune d'Austerlitz, [illegible]. Rabbe jamais continuellement. Rabbe aurait la sympathie [illegible] en prose qu'il adressait à son poignard: voici quelques-uns, sur un autre ton, il parlait à sa pipe, sa compagne de sa misère.

MA PIPE.

Jeune homme, allume ma pipe, allume-la donc, afin que je chasse un peu l'ennui du vivre, pour que je me livre à l'oubli de toutes choses.

[illegible]

Pardonnez-lui, ma pipe! [illegible] elle est ma seule richesse [illegible]

Que cherchai-je moi-même au fond de ton petit fourneau, ô ma pipe! Je cherche, comme un alchimiste, à transmuer les chagrins du présent en passagères délices, je pompe ta saveur à coupe pressée, pour porter dans mon cerveau une heureuse confusion, un rapide délire préférable à la froide réflexion; je cherche le doux oubli de ce qui est, le rêve de ce qui n'est pas, et même de ce qui ne peut pas être.

«Tu me fais payer cher tes consolations fuitives; le cerveau s'use au s'élargit peut-être par le retour journalier de ces mouvements désordonnés. La pensée devient paresseuse, et l'imagination se fait vagabonde par l'habitude d'éteindre en vacillant d'agréables fictions.

«La pipe est la pierre de touche des mœurs, la véritable dynamomètre de la fibre délicate. Jeunes gens qui cachez une organisation délicate et féminine sous des vêtements d'homme, ne fumez pas, ce redoutez de cruelles convulsions, et, ce qui serait plus cruel encore, la perte des faveurs de Vénus. Fumez, au contraire, amans malheureux, esprits ardens et inquiets, obsédés de poids de vos pensées.

«Les savans de l'Allemagne tiennent leur pipe à côté de leur écritoire; c'est à travers les flots de la fumée de tabac qu'ils poursuivent les vérités de l'ordre intellectuel et transcendental. Voilà pourquoi leurs ouvrages, toujours un peu nuageux, passent la portée de nos philosophes français, que la mode et les salons obligent de s'imbiber de parfums plus suaves et plus gracieux.

«Lorsque Karl Sand, le député des mœurs d'Erlangen, arriva dans la maison de Kotzebue, le vieillard, avant que de venir le joindre, lui fit présenter du café et une pipe. On signe d'une hospitalité touchante ne désarma point l'intrépide jeune homme; une larme vint mouiller sa paupière; mais il persista. Pourquoi? Il s'immolait pour la liberté!

«Le malheureux travaille le jour; et, le soir, quand son pain est gagné, les bras croisés, devant sa porte ou ruines, il dissipe dans la fumée de sa pipe le peu de pensées que le repos de ses membres pourrait lui laisser.

«O ma pipe! que je te dois de biens! Qu'es importun, un sot discoureur, un insipide fanatique vienne à m'aborder, soudain je tire un cigare de mon étui, je commence à fumer, et, dès lors, si je suis condamné ne déplaisir de l'entendre, j'échappe du moins au supplice de lui répondre.

«Par intervalle, un sourire amer fait contracter mes lèvres, et le sot s'applaudit croyant que je l'approuve. Il attribue à l'effet du cigare l'insincère l'expression équivoque dont je paie son babil.... il redouble de loquacité; mais, suffisant de son importance, le prouve tout à complaisance d'une épaisse fumée amassée dans ma bouche comme le dépit dans mon cœur.

«J'exhale tout à la fin une vapeur brûlante et une indignation contenue. Oh! que la contrée d'autrui est nauséabonde à qui déjà est mécontent et las de son propre poids!.... Je le submerge de fumée! Que ne puis-je l'asphyxier, le sot, de la lave de mon petit volcan!

«Mais, lorsqu'un ami aimable d'esprit et de cœur vient embrasser mon seuil, le plaisir de la pipe me rend plus vif encore le bonheur de cette rencontre. Après les premiers discours, qu'a lancement rapides, tandis que la pensée embaumée dissipe dans la flamme pétillante les parties spiritueuses dont la liqueur surabonde, les verres se touchent: «Ami, de ce jour en un an, puissions-nous vider la coupe fraternelle sous des auspices meilleurs!»

«Alors, nous allumons deux cigares jumeaux; pressé de lui parler de mille choses diverses, je laisse souvent éteindre le mien, et il me donne de son feu.... Je suis comme un vieil époux qui rallume vingt fois de suite sur les lèvres d'une jeune beauté l'énergie de sa flamme vingt fois languissante. O mon ami! quand donc fument-ils des lèvres plus heureuses?»

«Dis-moi, mon ami, dans les flots d'où te viens, les tourments sont-ils pleins d'espérance et de courage? Gardent-ils une fidélité constante à la cause de la Liberté, notre grande dame!... Dis-moi, est-ce à ce traités, ce temps nous bientôt lentement, si les cœurs vaillent le frein bouillonnent qui nous condamne au silence!

«Qu'il me tarde de jeter bas ma part de servitude! Lorsqu'il me tire de mon [illegible], si ce n'est pour me fait du trop que me fait; de voir les cendres d'un démons répandue en dérision au-dessus des patriotes comme la cendre de ma pipe se dissipe au vent! je calcule avec effroi les mauvais temps [illegible].

«Les hommes tout encore des enfans. Pour tant les genre humain grandit, et marchant sans cesse, n'étant à perdre les bornes au mou-ple à [illegible].»

«Un jour, comme nous, femmes et enfants, et le monde éclairé! Dieu et la vérité!... Pour nous, amis, femmes, et attendons la prochaine aurore.....»

«O ma pipe! je le dois, chaque jour, est emblème expressif à laquelle que la religion ne pourrait tout qui le temps au pur le front de l'Adore leur chrétien. L'homme n'est que cendre et poussière. C'est, en effet, tout ce qui reste, à la fin, de ce que le plus cuivre de feu et de l'orgueil, il est les... la peine d'être coudre, le plus léger zéphyr les dissipe dans les vagues de l'air.... Où donc est maintenant la poussière d'Alexandre, la cendre de César? les vents plus que à vaines fantaisies. Remplis-ques, ces grands empires des nations, que des pyramides et des déserts! Romain des terribles guerriers? nos objets d'enthousiasmes vains ou illustres qui malédictions.»

«Et, moi, je périrai bientôt; tout ce qui compose mon être et le sens même dont en fait la somme disparaîtra comme cette légère vapeur.... Dans peu de temps peut-être, cette pipe ou j'écris, ce ne sera pas même si j'ai jamais vécu. Maintenant, de ce corps périssable, il s'exhalera-t-il quelque chose qui ne périsse pas et s'élève en haut. Réside-t-il, en effet, dans l'homme une étincelle divine d'élever les cieux?... Ce qui est vivant aussi plus qu'il ce que pris dans le feu [illegible] cieux! O ma pipe! chasse, bannis ce désir ambitieux et funeste de l'inconnu et de l'impénétrable!»

Peut être nous trompons-nous; mais il nous semble que l'on chercherait vainement, dans les plus mélancoliques pages de *Werther*, ou les plus amères de Don Juan, que les pages qu'on vient de lire.

Les disciples les plus assidus d'Alphonse Rabbe étaient Thiers et Mignet; ils venaient le voir presque tous les jours, et tous deux, lui ressemblaient à des élèves devant leur maître.

Mais Rabbe avait l'esprit d'une indépendance qui touchait à l'indocilité; Rabbes d'un positif qui, prêt à se cabrer, même sous la main qui le flattait; or, Rabbe, qui voyait déjà ses deux élèves lancés dans la vie active, était toujours plus isolé; car Mignet, se Rabbe, on l'avait toutefois déjà [illegible] quand il à la partie de son monde être plus riche, qui [illegible]. Walter Scott régnait, alors, à Londres et à Paris.

Rabbe prit en cahier de papier blanc, et écrivit sur la première feuille le titre de son roman:

LA SŒUR GRISE.

Puis il s'arrêta là; jamais même dire que ce premier feuillet ne fut jamais retourné. Il est vrai que ce que Rabbe faisait en imagination était bien plus positif pour lui que ce qu'il faisait en réalité.

Félix Bodin venait d'inaugurer l'ère des résumés historiques; les éditeurs Lecointe et Boret allaient demander des résumés à tout ce qui ressemblait à un écrivain; les résumés pleuvaient comme grêle; le plus humble écolier se croyait tenu de faire son résumé. C'était un vrai fléau! Les gens les plus insouciants se trouvaient atteints du résumé; Rabbe, de premier coup, dolipsa tous les faiseurs obscurs: il publia successivement les résumés de l'histoire d'Espagne, de l'histoire de Portugal et de l'histoire de Russie, jusqu'à plusieurs éditions. Un talent admirable d'historien fut dépensé dans ces trois livres, qui n'eurent d'autre tort que le titre banal sous lequel ils furent publiés.

—Que faites-vous? demandait souvent Thiers à Alphonse Rabbe en voyant celui-ci noircir des rames de papier.

—Je travaille à ma *Sœur grise*, répondait Rabbe.

ALEXANDRE DUMAS.
(La suite à demain.)

Candidat Indépendant
POUR LE CONGRES,
1er District,
CHARLES GAYARRÉ.

LES VERS.

L'automne étant l'époque où les vers sont le plus à craindre pour les enfans, les propriétaires du vermifuge de McLane appellent l'attention des parens sur le remède qui [illegible] par un médecin distingué de la Virginie, qui, après l'avoir lui-même employé pour ses malades et en avoir reconnu les vertus, consentit, à la prière de ses amis, à l'offrir au public comme une médecine que l'on peut se procurer à bas prix et dont les effets ne manquent jamais. [illegible] Le vermifuge de McLane est à vendre par
SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres.

[illegible] notice J. WRIGHT & Co. [illegible]

Décédé hier [illegible] COURTOIS [illegible]

Décédé à [illegible] le vendredi 14 [illegible] VALERY FRERET, âgé de 25 [illegible].

Décédé le samedi, 8 du courant, à 3 heures du matin, LYDIE SORAPURU, âgée de 13 ans.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouvelles d'Europe de Trois jours plus récentes.

ARRIVEE DE L'ASIA.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Point de Déclaration de Guerre.

New-York, 17 octobre.

3 heures 30 m. de l'après-midi.

Le steamer Asia est arrivé cette après-midi, à 2 heures, avec des dates de Liverpool jusqu'au 8 courant. Les avis de l'Asia sont par conséquent de 3 jours plus récents que ceux de l'Atlantic.

Liverpool, 8 octobre.

Le marché aux cotons est calme. Les ventes de la semaine s'élèvent à peine à 24,000 balles. Les prix ont légèrement fléchi depuis le départ du Canada, et à la fermeture du marché on cotait comme suit: Fair Orleans, 6 3/4 à 6 7/8d; Middling Orleans 6 [illegible] d; Fair Uplands, 6 [illegible]; Middling Uplands, 5 7/8 à 5 [illegible] d.

Le marché aux grains est calme, [illegible] de prix pour les farines n'est pas [illegible] à la fermeture du marché on cotait comme suit: Western Canal 24; [illegible] de l'Ohio, 30s. Les maïs sont fermes à 44 pour le jaune et 44 pour le blanc.

Les prix de la farine ont légèrement fléchi.

Les riz ont été en demande aux cotes précédentes.

Marché Monétaire.

Le marché monétaire de Londres est moins embarrassé. Les consolidés sont cotés de plus de 1 pour cent et ont atteint à 90 1/4.

Il s'est fait peu de transactions dans les effets américains.

Nouvelles générales:
QUESTION D'ORIENT.

On considère généralement à cette heure que la guerre n'a pas été déclarée par la Russie. Les bruits [illegible] le *Times* de [illegible] de guerre [illegible].

[illegible]

La question d'Orient—Notification des gouvernements français et anglais.

Le correspondant du Times de Londres, écrit que les gouvernements français et anglais ont notifié à l'empereur de Russie, [illegible].

[illegible]

Expédition au Pole Arctique.—[illegible] l'expédition envoyée à la recherche de Sir John Franklin.

Expédition du Japon.—Les derniers avis [illegible].

Suite des nouvelles par l'Atlantic.

New-York, 17 octobre.

QUESTION D'ORIENT.

[illegible]

FRANCE.

[illegible]

Nouvelles des Contrées Intérieures de l'Ouest.

[illegible]

Ministre en France.

Washington, 18 octobre.

Le département d'Etat à reçu avis [illegible] la Cour de Berlin.

[illegible]

Affaire d'esclavage à Boston.

Boston, 18 octobre.—Une négresse esclave [illegible] de la Nouvelle Orléans, [illegible].

Nouvelles de Buenos Ayres.

Boston, 18 octobre.—Il a été reçu ici des nouvelles de Buenos Ayres du 20 août. [illegible]

Mobile, 20 octobre.

Il y a eu ici hier huit décès dont 3 causés par la fièvre jaune.

Le *Black Warrior*, est arrivé dans ce port le jour dernier, avec 30 passagers pour la Nouvelle-Orléans. [illegible]

OHIO.

[illegible]

Cincinnati, 18 octobre.

La rivière a [illegible].

Louisville, 17 octobre.

Il y a eu de moment 3 pieds 6 pouces d'eau dans le Canal.

Louisville, 18 octobre.

Il y a eu de [illegible] 6 pouces d'eau dans le canal [illegible].

Marché de New-York.

New-York, 17 octobre.

[illegible]

Comité Whig pour M. Robinson d'Orléans.

[illegible]

Association Whig du Huitième District.

RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ-VOUS!!

Les whigs du Troisième Quartier du Troisième District [illegible] SAMEDI, 22 du courant, à 7 heures du soir, au café de M. L. B. Diaz, au coin des rues Ramparts et Ste-Anne.

LE CONSEIL [illegible]

J. B. SORAPURU, Secrétaire pro tem.

Whigs du Sixième District Représentatif.

Vous êtes requis [illegible] de vous réunir [illegible] à la Louisiane [illegible]. Whigs, soyez ponctuels!
Par ordre du Président.
J. A. BONNEVAL.

Comité whig du Quatrième District de la Nlle-Orléans et d'Alger, pour la nomination [illegible].

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 19 OCTOBRE 1853.

[illegible]

COTON: [illegible]

TABAC—[illegible]

SUCRE—Ventes: [illegible]

MELASSE—Ventes: [illegible]

FARINE—[illegible]

AVOINE—[illegible]

PROVISIONS—[illegible]

CAFÉ—Le Rio de 1re qualité vaut 11 cts.

FRET—Le fret de [illegible].

WHISKEY—[illegible]

CHANGE—Le change est le même. Sterling: [illegible]. Traites sur New-York, à 60 jours. [illegible].

FRETS—[illegible]

LIGNE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Ports des Etats-Unis.

[illegible]

Chargement du navire R. E. Sumner, venant du Havre.

[illegible]

Liste des Steamers à vapeur partant [illegible]

[illegible]

GUANO DU PÉROU.

Reçu directement des Iles Chincha et en vente chez CASTILLO & HARISPE, seuls agents du gouvernement Péruvien. [illegible]

SAVONS A L'HUILE.—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

VIN—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

VIN—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

VIN—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

VINAIGRE—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

F[illegible]
G. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE—[illegible]
G. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

HUILE D'OLIVE—[illegible]
G. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

SARDINES, CONSERVES, [illegible]
G. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

A vendre [illegible] du navire R. B. Sumner, arrivé du Havre:
[illegible]
J. N. CUSHEN, 45, rue Toulouse.

En débarquement du navire [illegible]
[illegible]

En débarquement du navire [illegible]
E. VALETON, 25, rue St-Louis.

En débarquement du navire [illegible]
E. VALETON, 25, rue St-Louis.

983,000 [illegible]

C[illegible]
[illegible]

TABAC en feuilles, de la Havane [illegible]

VANCES—[illegible]

ECOSSE—[illegible]

MAISONS A LOUER.

[illegible]

Société Española de Beneficencia Mutua.

Los miembros de esta Sociedad, se reunirán en asamblea general el jueves veinte del corriente, a las siete de la tarde, en el salón del White Hall, calle de San Luis, entre Real y Chartres, para tratar de varios asuntos de interés a la Sociedad. Se recomienda la mayor puntualidad.
De orden del presidente.
LEON GONZ. DE VILLEGAS, Secretario.

DAMES-JEANNES—1000 dames-jeannes de 5 gallons, [illegible]
J. B. PREAU & Co., 31 et 33, rue Gravier.

CHAMPAGNE—[illegible]
J. B. PREAU & Co., 31 et 33, rue Gravier.

SARDINES—[illegible]
J. B. PREAU & Co., 31 et 33, rue Gravier.

CORDE DE PITRE—[illegible] à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co., 22, Vieille Levée.

SAINDOUX—[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co., 22, Vieille Levée.

BI-CARBONATE de soude—[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co., 22, Vieille Levée.

INDIGO—[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co., 22, Vieille Levée.

QUININE—[illegible] à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co., 22, Vieille Levée.

Avis aux Joailliers et au public.

VOLÉE hier matin, à environ deux heures, [illegible] UNE MONTRE en or, [illegible]
Wm CHRISTY.

LA Société Philharmonique des Amis des Arts donnera une soirée musicale sur la Place Lafayette, au profit des orphelins du 3me District, JEUDI, 20, octobre prochain, à 8 heures et demie du soir. Le public en général est respectueusement prié d'assister à cette soirée musicale.
Prix d'entrée—50 cents.
Comité d'arrangement.
O. De Boys, Dr. Jno. Gardette,
Henry Michel, Jules Poche,
J. M. Wagner, Louis Lay.
C. ST, Président.
CHAS. ABREBL, Secrétaire.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant facilement Anglais, Français, Allemand et Espagnol, désire trouver un emploi dans un magasin en qualité de commis à la vente, soit pour les marchandises sèches ou toute autre genre d'affaire. Il a déjà travaillé plusieurs années dans une maison de MARCHANDISES SECHES DU NORD.
S'adresser à J. G. au bureau de l'Abeille.

Avis.

MAdame, BARBARA K. ALSDORFFER, ayant abandonné le domicile conjugal, je donne avis au public que je ne paierai aucune des dettes qu'elle pourrait contracter.
J. F. LESCOLE.

Ouvriers! Ouvriers!

DEUX ouvriers cordonniers trouveront à s'employer à la manufacture de CHAUSSURES de M. G. F. Rodriguez encoignure Royale et Dumaine, [illegible].

Blanchiment de chaux.

LE soussigné informe le public [illegible]
[illegible] MORRISON, 25 et 27 Tchoupitoulas, [illegible].

459 Chapeaux et Casquettes. [illegible]
A vendre à bas prix par FROST & Co., 30 rue des Magasins.

25 Caisses Bas et Chaussettes.

REÇU et à vendre à bas prix par les soussignés—[illegible]
MICHON & BARRAT, 21, Magasins.

AVIS—Les soussignés, associés de la maison C. Yale Jr. & Co., [illegible] J. G. Peppard & Co., au No 35, [illegible].
J. G. PEPPARD, E. S. PARKS.

NOUVELLE MAISON DE COMMERCE.

Nouvelles marchandises d'automne.

J. G. PEPPARD & Co.
Marchands en gros,
35, rue Gravier, entre Camp et Magasins.

OUVRENT en ce moment un assortiment complet et entièrement nouveau de Nouveautés et Modes de Saison [illegible]
J. G. PEPPARD & Co., 35, rue Gravier.

BISCUITS DES MARQUES CELEBRES DE HUNTLEY & PALMER.

C[illegible]
W. C. RAYBOND, DONTEZ & IKER, FAURES & NORMAN, E. H. McALPIN, D. GOWANS & Co.

LE soussigné [illegible]

[illegible]

Marchandises de Pays.

[illegible]

Marchandises pour Habitants.

Couvertures laine, Kersey, Linsey, Jeans, Lowell, etc., etc.

Toujours en magasin un assortiment complet de Bonneterie Anglaise, Allemande et Française.
LOUIS DUCOURNAU, 25, rue de Chartres.

BRUGUIERE & Cie

Ont transporté leur magasin du No 27 au No 16, RUE BIENVILLE.

A VENDRE ou à louer—La magnifique bâtisse et les dépendances où était situé le Collège de la Louisiane, rue Dauphine 313 et Hôpital 139.

Bordeaux.

EN magasin, à vendre par les soussignés—[illegible] vin rouge C C La Mission 1849, [illegible]
CAVELIER & MARBET, 145, rue Gravier.

EN débarquement du navire [illegible]
CAVELIER & MARBET, 145, rue Gravier.

BEURRE—[illegible]
BRUGUIERE & Co., 16, rue Bienville.

CIGARES—[illegible]
BRUGUIERE & Co., 16, rue Bienville.

TABAC—[illegible]
BRUGUIERE & Co., 16, rue Bienville.

BOUGIES—[illegible]
BRUGUIERE & Co., No 16 rue Bienville.

SARDINES—[illegible]
BRUGUIERE & Co., No 16 rue Bienville.

[illegible]
Y. QUADRAS & Co., 16, rue de la Douane.

200 Barriques de vin [illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane.

CACAO—[illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16 rue de la Douane.

PICADURA—[illegible] PAPIER pour Cigarettes [illegible] CIGARETTES—[illegible] ZINC—[illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane.

CHAPEAUX [illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane.

Bottes, Souliers et Brodequins et Claques.

[illegible] G. W. DUNBAR, [illegible]

A VENDRE par les soussignés:
[illegible]

ACADEMIE NOUVELLE.

LECONS DE FRANÇAIS, [illegible] M. ANTOINE GERARD et Mme. de CHARBONNET, [illegible] 31, rue d'Orléans.

AVIS.

MADAME MARIE BABOUSSE, [illegible] S'adresser chez elle, rue Bourgogne, 181, entre Toulouse et St-Pierre.

COLLEGE DE LA LOUISIANE.

Situé dans la paroisse St-Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson.

LES familles qui désirent envoyer leurs enfants au Collège de la Louisiane sont prévenues que le Président du Collège se trouvera le dimanche 30 du courant à bord du Gipsy, partant de la Nouvelle-Orléans à 8 heures du matin, [illegible].

ENCAN DE NEW-YORK.

LES soussignés reçoivent par le steamship Daniel Webster et le navire Andover, de New-York, un grand assortiment de marchandises achetées dans les encans de New-York. [illegible]
MICHON & BARRAT, 21 rue des Magasins.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
[illegible]
Nlle-Orléans, 1er octobre 1853.
AVIS est donné [illegible]
J. WINTER, Recorder.

Nouvelle Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 octobre 1853.

UNE Election de six Directeurs, selon les Commissaires, [illegible] la maison de Banque, No 13, rue St-Charles, LUNDI, 24 du courant, de 10 heures à 2 heures.
GEORGE A. FRERET, Secrétaire.

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN HONOLD fait partie de notre maison comme associé, à partir de ce jour.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1853.
CHARLES ODIER & CO.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Jacob Gross, [illegible]
H. MEUGERS, 31, rue Conseuse,
Administrateur de la succession de J Gross.

UN jeune homme désirant apprendre le commerce, trouverait à se placer comme apprenti, au No 69, rue de Chartres. [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur magasin du No 13, rue de Chartres, au coin des rues Canal et Royale. [illegible]
HYDE & GOODRICH, Encoignure Canal et Royale.

Nouvelles Marchandises d'Automne.

C. YALE Jr. & Co,
27, RUE DES MAGASINS,
IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS,
ONT reçu leur Assortiment complet de MARCHANDISES SECHES.—
Soieries,
Garnitures,
Rubans,
Chapeaux de paille,
Articles de modes.
Les MODISTES, les MARCHANDS de la Ville et de la Campagne sont engagés à visiter leur Assortiment, qui est des mieux choisis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. ALEXANDRE LANAUZE
A transféré son MAGASIN DE QUINCAILLERIE du No 23, rue Vieille Levée, à l'encoignure des rues CHARTRES et St-PIERRE, nommée Pontalba, PLACE JACKSON, où il continuera le même genre d'affaires.

LOUIS DUCOURNAU,
25, rue de Chartres.

Marchandises fraîches et de saison.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, son assortiment complet de marchandises de saison [illegible]

Marchandises Françaises.

[illegible]

CANDIDATS.

CANDIDAT INDEPENDANT,
Collecteur de Taxes.

HENRY FERNANDEZ, Collecteur de la Taxe d'Etat dans le deuxième district, est candidat à la réélection.

ASSESSEUR.

FRANCIS TOURNE, le titulaire actuel, est candidat à la même place et se présente respectueusement devant le peuple. L'élection sera le 7 novembre 1853.

Pour Troisième Justice de Paix.

RICHARD RICHARDSON, se présente [illegible] Justice de paix, est candidat à la même place.

FRANCOIS GALOCHE. Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, est candidat pour une réélection.

GREFFIERS:

JOSEPH GUERINEAU est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

F. H. HERTEN, depuis quatorze ans député greffier de l'ancienne Cour des Preuves et de la Deuxième Cour du District, est candidat pour la place de GREFFIER de la 5me Cour de District et de la cour qui pourra y être substituée.

W. J. BEDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour du District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. ROTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

THOMAS GILMORE, Greffier de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

JOHN O'MAHON,
Greffier intérimaire de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
Election aura lieu le 7 novembre 1853.

ARNOUX,
Encoignure Chartres et Ste Anne.

LE soussigné, venant d'effectuer et de pourvoir son magasin d'un stock très varié et très beau de MARCHANDISES ETRANGERES ET AMERICAINES, la voie respectueusement les clients et le public de la Nouvelle Orléans à venir le visiter.

Il a fait ses commandes avec le plus grand soin pour répondre à la demande de la campagne. Les articles suivans:
Coutil et Pantalons Jerseys,
[illegible]

Il est abondamment pourvu de tous les objets nécessaires aux familles et pour les ménages, tels que:

[illegible]

Le tout se vend à des prix très modérés.
ARNOUX.

P. & E. REILLY & Co.

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment complet de marchandises nouvelles de saison, comprenant un choix magnifique des dernières nouveautés en haut genre.
MANTELETS—GENRE RICHELIEU,
NORMA,
PAGE,
GREC,
CHATELAINE,
RESPOLA,
ORIENTAL, &c.
PELISSES—GENRE ARABE,
A LA VIEILLE,
ANDALOUSE,
NORTHÉN,
BASQUE, &c.
MANTEAUX DRAPS ET VELOURS NOUVEAUX.

Robes [illegible]

ALPACCAS,
ALEPINE,
ETAMINE,
CHALLY,
THIBET,
CRÊPE DE CHINE,
FOULARD.

[illegible]
Des brochées et à carreaux.

[illegible]
MOUCHOIRS [illegible]
COLS et MANCHES [illegible]
INDIENNES FRANÇAISES [illegible]
P. & E. REILLY & Co., rues Royale et Canal.

HAUTES NOUVEAUTES FRANÇAISES.

Wm McCLURE,
No 2, rue des Magasins,

VIENT de déballer un superbe assortiment [illegible]

[illegible]

Wm McCLURE.

AVIS.

NOUS soussignés, C. Halphen & Co., fabricants de couverts et métal blanc dit Algérien, argentés par la société C. Christofle & Cie, déclarons que
M. A. PAYA
est notre représentant choisi à la Nouvelle Orléans, pour la vente de nos produits dans cette partie de l'Amérique.
[illegible]
Fait à Paris, ce 15 septembre 1853.
C. HALPHEN & Co.

LA MAISON A. PAYA & Co.,
56, rue de Chartres,

A constamment en magasin un assortiment de couverts de la fabrique de C. Halphen & Co.
Couverts de table, unis et à filets,
Couteaux à dessert, do do.
Cuillers à café, do do.
Cuillers à potage, do do.
Cuillers à ragoût, do do.

Institution Privée.

Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.

[illegible]

DOLBEAR.

Académie de tenue des livres et d'écriture, [illegible] rue de Canal, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

RUFUS DOLBEAR, 108, rue de Canal.

CHARBON ANTHRACITE.

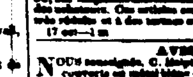

[illegible]

CHARBON DE PITTSBURGH.

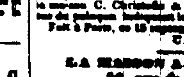

ACTUELLEMENT [illegible]

GROCERIE A VENDRE.

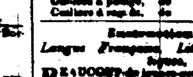

[illegible]

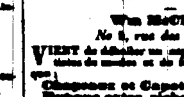

A vendre pour cause de départ. [illegible]

A vendre pour cause de départ. UNE GROCERIE [illegible]

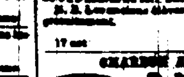

[illegible]